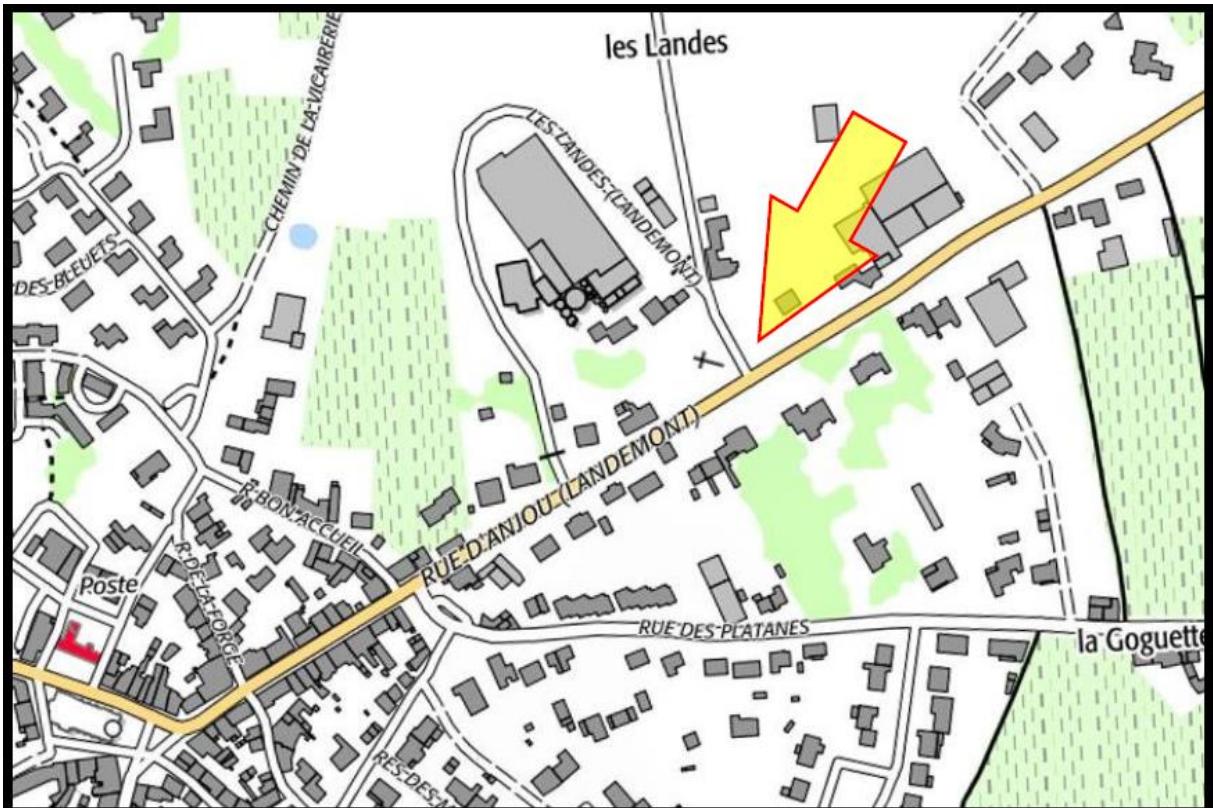




Oree-d'Anjou

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT PARCELLE 172-AB1467 (AB0109p) AVANT ALIENATION (LANDEMONT)



DOSSIER D'ENQUETE

SOMMAIRE

Notice explicative

Objet

Procédure

Décisions du conseil municipal d'Orée-d'Anjou du 30 juin 2020

Arrêté municipal du maire d'Orée-d'Anjou du 02 novembre 2020

Présentation des projets de déclassement avant aliénation

Plans de bornage et document d'arpentage

Plans et vues aériennes avec délimitation du projet de déclassement

Photos des lieux

Publicité

Annexes

- 1- Délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2020 relative au déclassement de la parcelle AB0109 à Landemont.
- 2- Arrêté du maire en date du 02 novembre 2020 portant ouverture d'une enquête publique relative aux projets de déclassement de la parcelle AB1467 sur la commune déléguée de Landemont.
- 3- Plans de division et d'arpentage dressé par le cabinet Christiaens
- 4- Courriers adressés aux riverains
- 5- Liste des propriétaires riverains
- 6- Extrait du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée d'Orée-d'Anjou
- 7- Attestation d'affichage de l'avis d'enquête
- 8- Extrait du dossier de permis de construire déposé par Monsieur Antoine BIDET

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET

Projet d'aliénation et notice explicative

La Commune d'Orée-d'Anjou est propriétaire sur la commune déléguée de Landemont de la parcelle d'origine AB0109 qu'elle a souhaitée déclasser et céder. Une division de la parcelle AB0109 (parcelle mère) créant la parcelle AB1467 (parcelle fille) a été réalisée par le cabinet de géomètre Christiaens afin d'adapter les limites de la parcelle cédée à la voirie environnante.

La parcelle faisant ainsi l'objet du projet de cession au Comptoir à Pizza (monsieur Antoine BIDET) est la parcelle AB1467 d'une superficie de 641 m². Par cette cession la commune a ainsi voulu permettre l'implantation d'un commerce en entrée d'agglomération. Pour cette raison la commune souhaite déclasser cette parcelle affectée à un usage d'espace vert avant aliénation.

PROCEDURE

Contexte législatif de la procédure

L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique jusqu'à sa clôture est le Maire, en vertu des articles R.134-5 et R.134-6 du code des Relations entre le Public et l'Administration. La procédure d'enquête publique constituée des phases successives de lancement de la procédure, de déroulement et de clôture de celle-ci, s'effectue dans les conditions ci-dessous précisées.

Toute décision de classement ou de déclassement de voirie communale doit faire l'objet d'une délibération de conseil municipal, prise selon les cas après une procédure d'enquête publique

Organisation de l'enquête publique

Madame le maire d'Orée-d'Anjou a pris un arrêté en date du 02 novembre 2020 (inclus dans le présent dossier) portant ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement de la parcelle précitée rattachée au domaine public communal. Cet arrêté a désigné monsieur Jean-Claude MORINIERE, commissaire enquêteur ; il a précisé l'objet de l'enquête, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête, soit du 27 novembre 2020 au 12 décembre 2020.

Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences en mairie déléguée de Landemont : le 27 novembre 2020 de 9h00 à 12h15 et le 12 décembre 2020 de 9h00 à 12h15.

Une publicité est faite dans deux journaux à savoir Ouest-France et le Courrier de l'Ouest 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique. L'arrêté municipal est publié également par voie d'affichage sur les lieux habituels d'affichage et sur les sites concernés.

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport rédigé par monsieur le commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera sur le déclassement de cette parcelle.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ORÉE-D'ANJOU

(Maine-et-Loire)

Conseil Municipal du 30 juin 2020

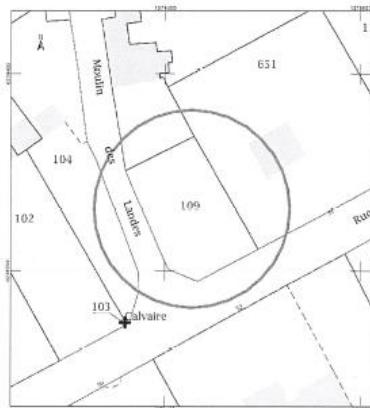
L'an deux mille vingt, le mardi 30 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune « d'Orée-d'Anjou » s'est réuni salle Laurentéa à Saint-Laurent-des-Autels sous la présidence de Madame Aline BRAY, Maire.

Date de la CONVOCATION ►	24 juin 2020
DELIBERATION n°2020_06_30_2_6	Accusé de réception en préfecture 049-200056158-20200701-2020_06_30_2_6- DE Date de télétransmission : 07/07/2020 Date de réception préfecture : 07/07/2020
Nombre de Conseillers en exercice	53
Présents	45 (liste sur délibération n°DCM_2020_06_30_1_1)
Absents avec pouvoir	7 (liste sur délibération n°DCM_2020_06_30_1_1)
Absents sans pouvoir	1
Secrétaire de séance	Aurélie MORANTIN

2.6 – Déclassement avant cession de la parcelle AB0109 à LANDEMONT

Rapporteur : Ludovic SÈCHE

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2141-1 et suivants,
Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L141-3 et L141-4,
Dans le cadre du projet de cession de la parcelle cadastrée AB0109 située rue d'Anjou à Landemont d'une surface de 685 m² à Monsieur Antoine BIDET dans la perspective de la création d'une pizzeria,
Ce projet de vente affectant un espace vert aménagé il convient de procéder à une désaffection et à un déclassement après une enquête publique.



Madame Claudine BIDET ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de déclassement de la parcelle AB0109 (Landemont) dans le cadre du projet de cession décrit ci-dessus,
- APPROUVE le lancement d'une enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public de ladite parcelle. L'organisation et les détails de la procédure d'enquête feront l'objet d'un arrêté municipal.

Fait et délibéré le 30 juin 2020.

Pour copie conforme
A Orée-d'Anjou, le 1^{er} juillet 2020
Le Maire

Aline BRAY



[Handwritten signature over the stamp]

ARRETE MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE



Arrêté 2020-62-FON

Arrêté portant sur l'organisation de l'enquête publique préalable au déclassement et l'aliénation de la parcelle AB1467 située rue d'Anjou sur la commune déléguée de Landemont et la désignation d'un commissaire enquêteur sur la commune d'Orée-d'Anjou

Le Maire de la commune d'Orée-d'Anjou

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.141-3 à L.141-10,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2141-1 et suivants,

Considérant que la parcelle cadastrée AB1467 n'a plus vocation à être affectée à un usage d'espace vert en entrée de bourg,

Considérant qu'il y a lieu de procéder préalablement à la cession de cette parcelle à une enquête publique en vue de la désaffection et du déclassement de cette emprise,

Vu les pièces du dossier d'enquête publique,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de l'année 2020,

Arrête

Article 1er: Une enquête publique relative au projet de déclassement de la parcelle AB1467 est prescrite sur le territoire de la commune d'Orée-d'Anjou du 27 novembre 2020 au 12 décembre 2020 inclus soit une durée de 16 jours;

Article 2 : Monsieur Jean-Claude MORINIERE, ingénieur en agriculture retraité se tiendra à la disposition du public le 27 novembre 2020 de 09H00 à 12H15 et le 12 décembre 2020 de 09H00 à 12H15 à la mairie annexe de Landemont – 16.place de l'Eglise – Landemont – OREE-D'ANJOU.

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans la mairie annexe de Landemont. Un deuxième exemplaire du dossier sera consultable dans les locaux des Services Municipaux d'Orée-d'Anjou situés au 4.rue des Noues – Drain – 49530 OREE-D'ANJOU. Pendant la durée de l'enquête prévue à l'article 1^{er}, chaque personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies :

- A Landemont: le mardi, mercredi et vendredi de 9H00 à 12H15, le lundi et le jeudi de 14H00 à 17H00 et le samedi de 9H00 à 12H00,
- ou consulter le dossier aux Services Municipaux d'Orée-d'Anjou situés au 4.rue des Noues – Drain – 49530 OREE-D'ANJOU, le lundi, mardi, jeudi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 17H00, le mercredi de 9H00 à 12H00 et le vendredi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 16H00.
- ou les adresser à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique – Services Municipaux d'Orée-d'Anjou 4. Rue des Noues – Drain - 49530 OREE-D'ANJOU qui les annexera au registre.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie annexe de Landemont, aux Services Municipaux d'Orée-d'Anjou et sur les lieux, ainsi que par avis dans la presse dans deux journaux d'annonces légales, Ouest France et Le Courrier de l'Ouest, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant la durée de celle-ci. L'avis sera également publié sur le site internet de la commune d'Orée-d'Anjou : www.oreedanjou.fr. L'accomplissement de ces formalités sera constaté par un certificat de publication du maire.

Article 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire d'Orée-d'Anjou accompagnés de ses conclusions et de son avis motivé.

Article 6 : Le dossier d'enquête, accompagné des conclusions du commissaire-enquêteur sera soumis au conseil municipal qui se prononcera sur le déclassement de la parcelle cadastrée AB1467 – rue d'Anjou. Le conseil délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le maire à la Sous-Préfecture de Cholet. Si le conseil municipal passait autre, le cas échéant, aux observations présentées et aux conclusions défavorables du commissaire enquêteur, sa délibération devra être motivée.

Article 7 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans le délai de deux mois à compter de son affichage aux mairies annexes de Drain et Saint Laurent des Autels et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à monsieur le Sous-Préfet et à monsieur le commissaire-enquêteur.

Article 9 : Monsieur le Directeur Général des Services de la commune d'Orée-d'Anjou est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

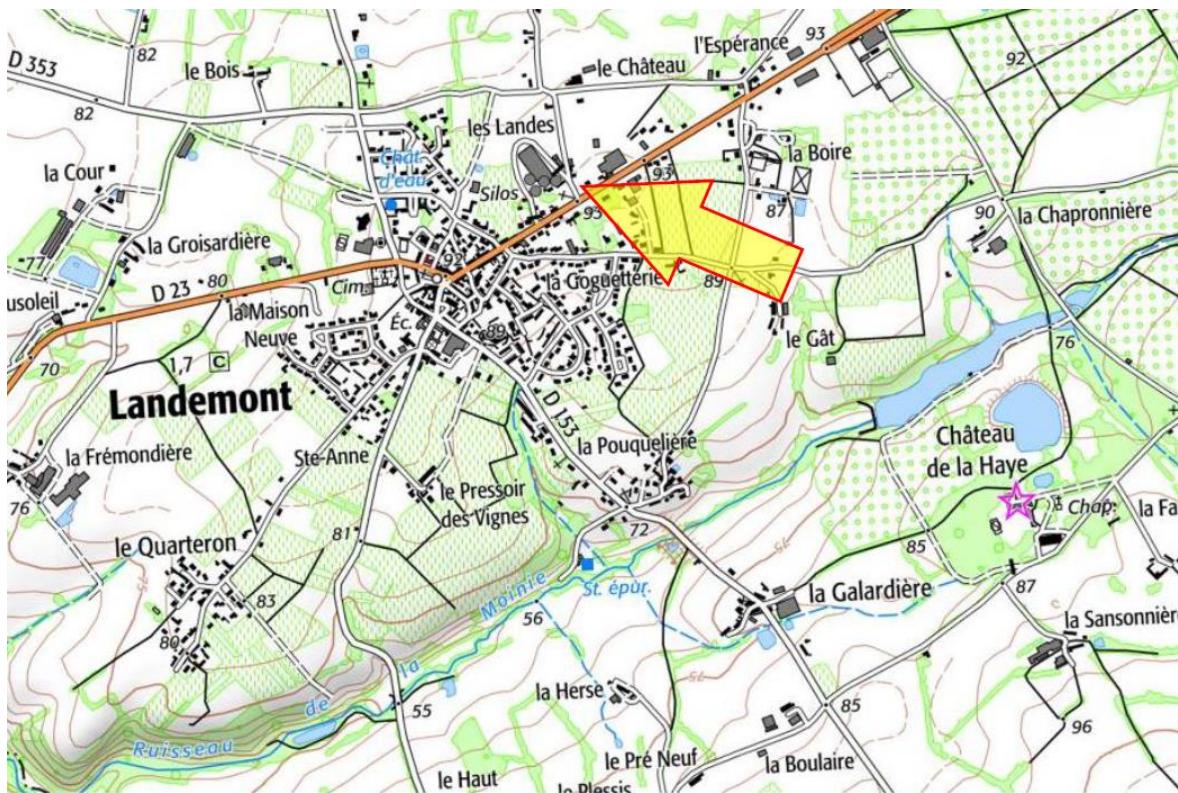
Fait à Orée-d'Anjou, le 02 novembre 2020

Le maire, Aline BRAY



PRESENTATION DU PROJET

Plans de situation



Photos



Plan d'arpentage



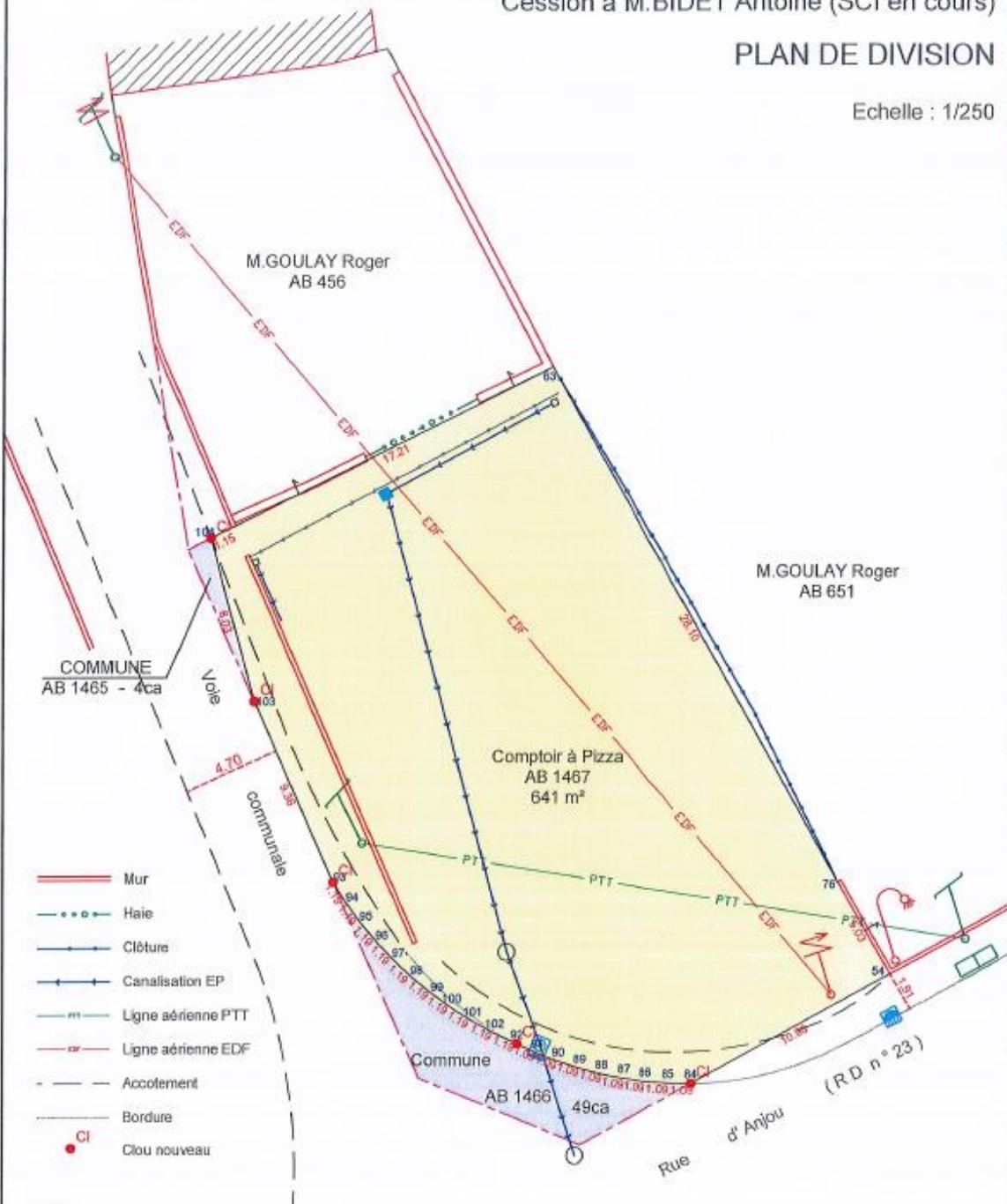
Plan de division

Commune d'OREE D'ANJOU
LANDEMONT - Rue d'Anjou

Propriété de la Commune
Cession à M.BIDET Antoine (SCI en cours)

PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/250



CHRISTIAENS - JEANNEAU - RIGAudeau
1 rue St Nicolas - 49110 MONTREVAULT-SUR-EVRE

CHRISTIAENS - JEANNEAU - RIGAudeau
1 rue St Nicolas - 49110 MONTREVAULT-SUR-EVRE
Tél 02 41 30 12 38 - Fax 02 41 30 17 54 - montrevaault@qoeq.fr

Dossier : 200303
Date : 22.06.2020
Mis à jour le 22.09.2020

Levé régulier rattaché au système de projection RGF 93 (CC47).



Partie à déclasser avant aliénation parcelle AB1467 (AB0109p)